

Conditions générales de ventes

Article 1 : Objet du contrat

- La location pour une randonnée en trottinette électrique tout terrain ZOSH avec ses équipements de protection individuelle et ses accessoires par La Trot' Saumuroise ci-dessous dénommée «le loueur» et une personne physique ou morale, ci-dessous dénommée «le locataire».

Article 2 : Équipements des trottinettes électriques

- Toutes les trottinettes Zosh sont fournies avec les accessoires suivant : casque, batterie et console display.

Article 3 : Prise d'effet, mise à disposition et récupération

- La location prend effet au moment où le locataire prend possession du matériel et des accessoires qui lui sont fournis. Les risques seront transférés lors de la remise du matériel et des accessoires au locataire qui en assumera la garde sous son entière responsabilité, celui-ci s'engageant à les utiliser correctement en toutes circonstances.
- Le présent contrat n'est en vigueur que pour la durée de la location.
- Le locataire reconnaît qu'il a reçu les accessoires et ledit véhicule en bon état de marche. Les pneumatiques, freins et suspensions sont en bon état. Le locataire est responsable des dégradations autres que l'usure normale subies par la trottinette du fait de l'utilisation d'itinéraires impropres à la circulation, de chocs provoqués par le locataire ou pour toutes autres causes étrangères au fait du Loueur.

Article 4 : Paiement et modes de règlement de la prestation

- Les tarifs des prestations proposées par La Trot' Saumuroise sont affichés sur le site internet.
- Une réduction de 10% sera attribuée pour les groupes à partir de 8 personnes.
- Les frais de déplacement d'un montant de 0,90€ par km sont à rajoutés pour les randonnées délocalisées.
- Les randonnées délocalisées sont possibles à partir de 8 personnes minimum.
- La totalité de la prestation est réglée par le(s) locataire(s) avant départ de la randonnée.
- Les modes de règlements suivants sont acceptés : espèces, chèques, carte de crédit et chèques vacances.
- Concernant les chèques ANCV, aucun remboursement de la différence (somme due - montant du chèque ANCV) n'est réalisé par le Loueur conformément aux prescriptions de notre partenaire ANCV. Le Loueur se réserve le droit de refuser certains chèques ANCV pouvant être jugé litigieux par ANCV. Information disponible sur le sur le site www.ancv.com.

Article 5 : Utilisation

- Le locataire certifie être en état de santé compatible avec la pratique de la trottinette électrique et certifie être apte à conduire le véhicule loué sans contre-indication médicale. L'activité est interdite aux femmes enceintes.
- De convention entre les parties, il est strictement interdit au locataire d'intervenir sur le matériel en cas de panne sans l'accord du loueur.
- Le locataire s'engage à utiliser la Trottinette ZOSH louée avec prudence et sans danger pour lui-même et les tiers et s'engage à respecter le code de la route.
- La réservation d'une randonnée est possible à partir de 12 ans minimum, sous réserve d'être accompagné par un représentant légal. En conséquence de quoi le Locataire déclare sur l'honneur avoir plus de 12 ans révolus. Tout mineur de moins de 18 ans doit obligatoirement être accompagné d'un adulte responsable.
- La taille minimale est d'1,40 m
- Il est nécessaire de savoir-faire du vélo
- Le poids maximal pour une utilisation optimale est de 140 kg

Article 6 : Responsabilité casse, vol, dommage à des tiers, assurance

- Le Locataire s'engage personnellement pour tous les dommages causés au matériel loué. Il engage personnellement sa responsabilité en raison des dommages causés, casse et vol du matériel loué.
- Toutefois le locataire ne saurait être tenu responsable des conséquences dommageables de vices cachés du matériel loué ou de son usure non apparente improprie à l'usage qui lui ait destiné.
- En cas de casse, le locataire s'engage à restituer le matériel endommagé, celui-ci devra être reconnaissable et complet. Les dommages subis par le matériel seront facturés au locataire selon le tarif en vigueur des pièces détachées ZOSH.
- Le vol et la perte du matériel et des accessoires ne sont pas couverts. Dans ce cas, le matériel sera facturé au Locataire sur la base de sa valeur à neuf à laquelle s'ajoutera une base forfaitaire pour les frais d'expédition de 150€. En cas de vol, le Loueur est habilité à exercer un recours pour la totalité du préjudice, y compris le manque à gagner auprès du titulaire du contrat.
- Le Locataire est responsable de ses effets personnels (téléphone portable etc...) en cas de casse, de perte ou de vol durant la période de location. Il ne pourra engager aucune procédure envers le Loueur.
- Par ailleurs, la trottinette en location est assurée en responsabilité civile circulation et défense pénale et recours suite à accident auprès de Generali L'équité par l'intermédiaire de la société Mob-In. Ces entreprises sont régies par le Code des assurances. La garantie responsabilité civile a pour objet de satisfaire à l'obligation légale d'assurance des véhicules terrestres à moteur. Elle permet de prendre en charge les préjudices que les Locataires pourraient causer à autrui pendant la durée de la location, dans les conditions mentionnées au contrat d'assurance. Avec la garantie défense pénale, recours suite à accident après un accident dont le Locataire est responsable, l'assureur prend en charge sa défense amiable où judiciaire devant les juridictions civiles dans les conditions mentionnées au contrat d'assurance.
- Le Loueur est assuré en responsabilité civile professionnelle.

Article 8 : Éviction du loueur

- Les accessoires livrés avec le matériel ne doivent pas être enlevés ou modifiés par le locataire.
- Le locataire s'engage d'une façon générale à ne consentir à l'égard de la Trottinette ZOSH et des accessoires loués aucun droit, réel ou autre, au profit de quiconque.
- Pour toutes violations de ces engagements, La Trott Saumuroise est autorisée à mettre en demeure le locataire et à exiger la restitution du véhicule sans délai et ce sans remboursement.
- Le loueur peut à tout moment interrompre la randonnée au locataire ne respectant pas les consignes d'utilisation ainsi que le non-respect des règles de sécurité et ce sans remboursement.
- Le locataire doit ne pas être sous l'emprise de produits stupéfiants ou d'alcool pouvant nuire à la conduite du véhicule loué sous peine d'être exclu de la randonnée et ce sans remboursement.

Article 9 : Consignes de sécurité et d'utilisation

- Arriver 20 mn avant l'heure de départ pour la randonnée (règlement, contrat, présentation et briefing)
- Chaque randonnée est précédée d'une initiation qui permet de prendre en main la trottinette
- L'encadrant se réserve le droit de refuser un participant qui ne serait pas en mesure de piloter la trottinette en toute sécurité.
- Porter en permanence le casque (obligatoire) fourni par La Trott' Saumuroise durant toute la randonnée
- Port obligatoire de chaussures fermées (type baskets)
- Respecter du code de la route
- Respecter une distance de sécurité de 5 à 10 m entre chaque trottinette (éviter le sur accident et anticiper le relief)
- Éviter l'effet accordéon
- Ne pas dépasser l'accompagnateur sauf à sa demande
- Respecter une vitesse lente en présence de piétons
- Il est interdit de s'asseoir ou de s'accroupir sur la trottinette
- Il est interdit de sauter, déraper volontairement avec la trottinette
- Il est interdit de monter à plus d'une personne sur la trottinette
- Garder en permanence le contrôle de sa vitesse et de sa trajectoire
- Suivre uniquement le chemin emprunté par l'accompagnateur pour préserver la nature
- Garder impérativement les deux mains sur le guidon
- Prévoir une tenue adaptée à la météo
- L'utilisation de la **trottinette électrique** peut entraîner des chutes en cas de mauvaise utilisation ou d'inattention et nécessite une condition physique sans contre-indication médicale. La responsabilité en incombe à l'utilisateur et non à l'encadrant.
- En cas de dommage sur le matériel suite au non-respect des règles et consignes données par l'accompagnateur, les frais seront à la charge de l'utilisateur sur la grille tarifaire des pièces détachées ZOSH.
- La Trott' Saumuroise se réserve le droit d'interrompre la randonnée d'une ou plusieurs personnes en cas de mauvais comportement et ce sans remboursement.

Article 10 : Annulation

- Annulation client
 - Une annulation à plus de 8 jours de la prestation : remboursement total du montant versé par le client.
 - Une annulation entre 8 jours et 3 jours de la prestation : un montant forfaitaire de 50% de la réservation est conservé.
 - Une annulation d'une réservation ou un désistement d'un ou plusieurs participants à moins de 72 heures de la prestation : le montant de l'activité est dû intégralement.
 - En cas de force majeure et avec la présentation d'un justificatif, La Trott' Saumuroise peut rembourser la somme versée, mais ne pourra être exigée par le client. Le client s'engage à avertir La Trott' Saumuroise de toutes notifications relatives à la réservation : organisation du programme, modification d'effectif, retard ou annulation.
- Annulation par le prestataire
 - La Trott' Saumuroise se réserve le droit d'annuler une activité en cas de mauvaises conditions météorologiques ou en cas de force majeure. Si la randonnée ne peut être réalisée, le montant versé par le client sera intégralement remboursé sans pouvoir prétendre à une quelconque autre indemnité.

Article 11 : Droit à l'image

- Tout participant donnant son accord verbal ou écrit pour être photographié ou filmé, autorise la Trott' Saumuroise à disposer pleinement des photographies et autres images le représentant. Ces photographies pourront être reproduites, représentées et/ou adaptées s'il y a lieu sur les affiches, les flyers, les vidéos publicitaires, les réseaux sociaux ou le site internet de la Trott' Saumuroise, dans le cadre de sa communication. De manière plus générale, tout participant reconnaît ne pas prétendre à une réparation d'un préjudice quel qu'il soit, du fait de l'utilisation de son image.
- La réservation auprès de la Trott' Saumuroise implique d'avoir pris connaissance des conditions générales ci-dessus et d'en accepter sans réserve toutes les clauses.